

Département de la Charente-Maritime

Commune de SAINT JEAN DE LIVERSAY

Rue Saint Jean

Rue du Château d'eau

Lotissement Plein Horizon

Plan de bornage et de vente

Lot n° 63

Cadastré : YD 285

Surface : 474 m²

Surface plancher autorisée : 200 m²

Permis d'aménager n° PA 017349 22 C0002

délivré le 13 septembre 2022.

Modificatif n°1 délivré le 02 juin 2023.



GpM

Vous êtes notre bien le plus précieux!

Groupe MARTEL

LEUR DE VIE & SERVICES

IMMOBILIERS



GpM

Vous êtes notre bien le plus précieux!

Groupe MARTEL

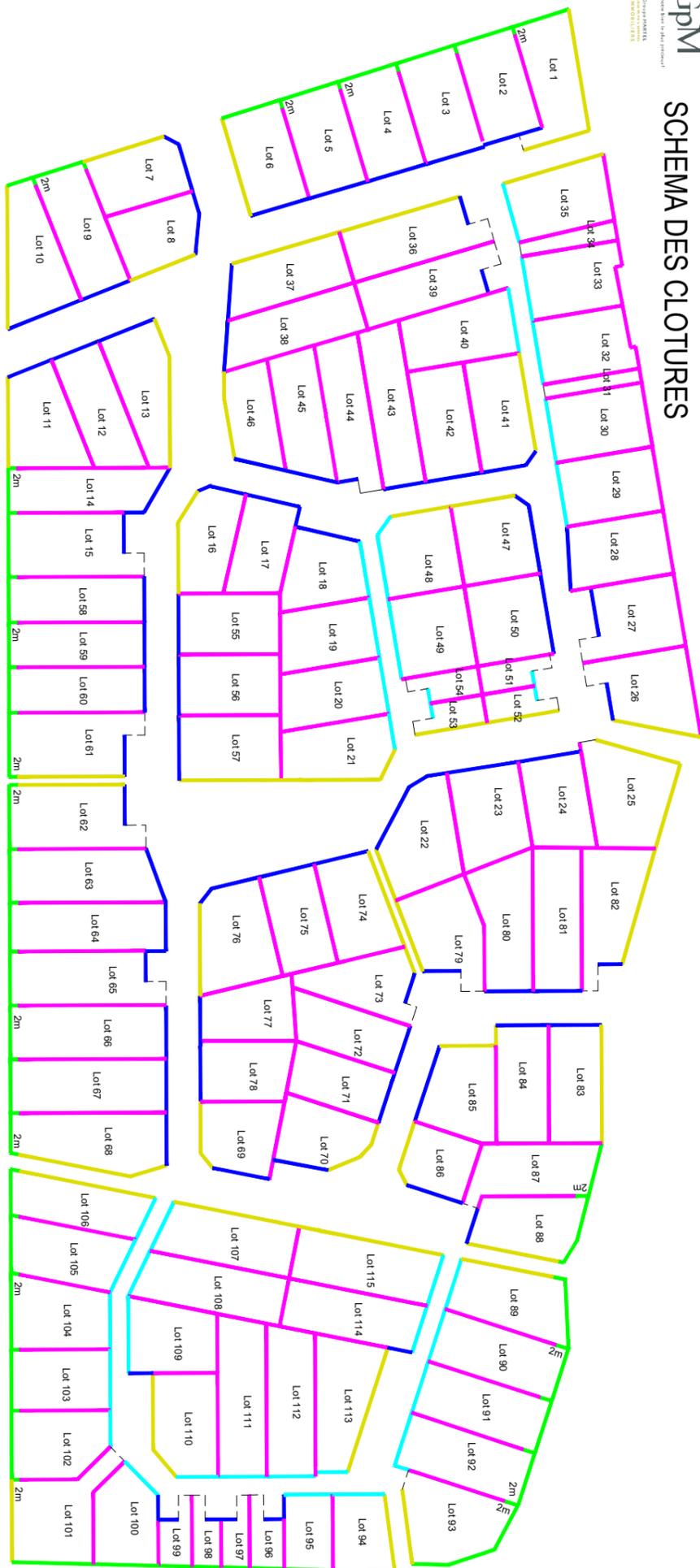
LEUR DE VIE & SERVICES

IMMOBILIERS

Commune de SAINT JEAN DE LIVERSAY

Plein Horizon

SCHEMA DES CLOTURES

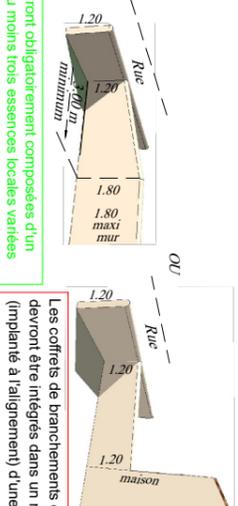


Dossier : 121286-PA
Document annexé au règlement du lotissement

Pour favoriser la circulation de la petite faune entre les jardins, il est demandé de créer au minimum une ouverture par limite d'au moins 10cm x 10cm dans le bas des clôtures.

Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

Les coffres de branchements de réseaux et la boîte aux lettres devront être intégrés dans un mur ou un encadrement bois (implanté à l'alignement) d'une hauteur de 1,20 m



Clôture non obligatoire.
Possibilité de clore par une haie vive d'essences locales variées. La limite peut être matérialisée par une bordurette bois ou béton (sans vue) implantée en limite,

Clôture non obligatoire.
Possibilité de clore par :

un mur plein d'une hauteur maximum de 1,20 m

ou par une haie vive d'essences locales variées. La limite peut être matérialisée par une bordurette bois ou béton sans vue implantée en limite,

ou mur-bâtit d'une hauteur maximum de 1,20 m surmonté d'une grille ouvragée, l'ensemble limité à 1,60m de hauteur.

Grillage de couleur gris foncé d'une hauteur maximum de 1,60m obligatoirement doublé d'une haie vive d'essences locales variées.

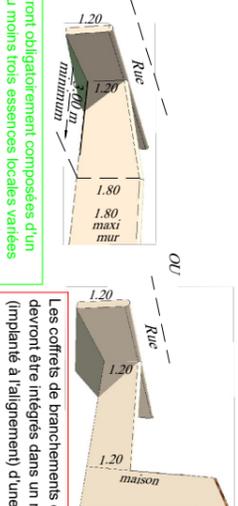
ou mur-bâtit d'une hauteur maximum de 1,20 m surmonté d'une grille ouvragée. L'ensemble d'une hauteur maximum de 1,60m.

ou un mur plein d'une hauteur maximum de 1,20 m

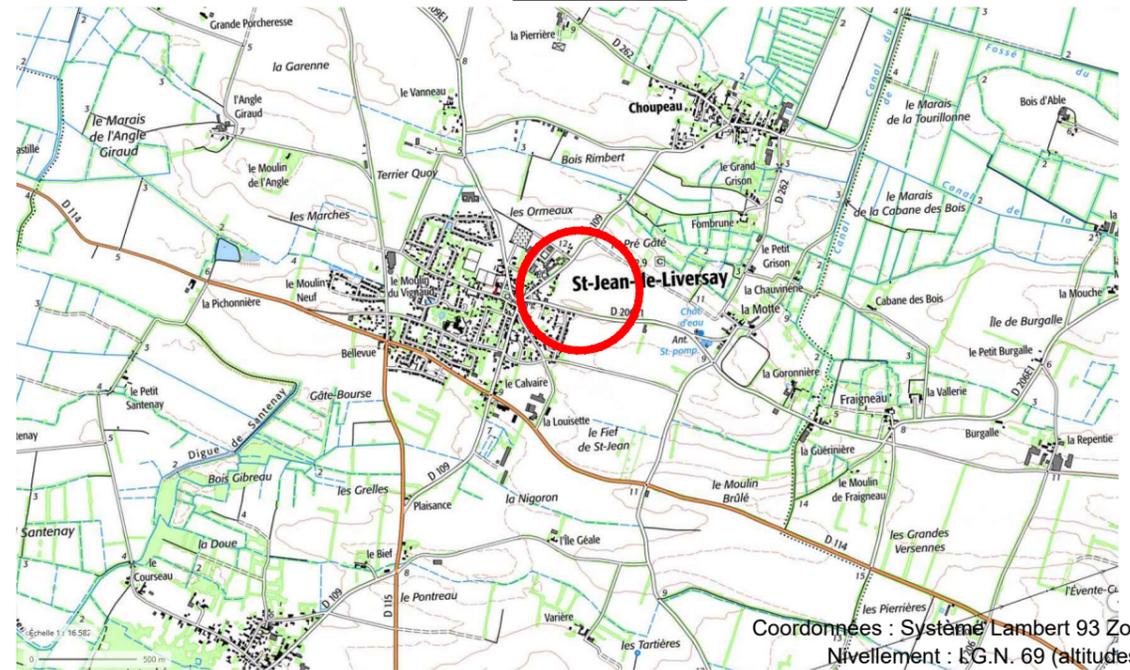
Pour favoriser la circulation de la petite faune entre les jardins, il est demandé de créer au minimum une ouverture par limite d'au moins 10cm x 10cm dans le bas des clôtures.

Les haies seront obligatoirement composées d'un mélange d'au moins trois essences locales variées

Les coffres de branchements de réseaux et la boîte aux lettres devront être intégrés dans un mur ou un encadrement bois (implanté à l'alignement) d'une hauteur de 1,20 m



Plan de situation



Coordonnées : Système Lambert 93 Zone 5 (CC46)
Nivellement : S.G.N. 69 (altitudes normales)

Maître d'Ouvrage

GPM IMMOBILIER

Avenue des Fourneaux
17690 ANGOULINS SUR MER
Tél : 05.46.37.03.00

contact@gpm-immobilier.com

Paysagiste concepteur

Eric ENON
Atelier de l'Empreinte
6 rue des Anémones
17000 LA ROCHELLE
Tél: 05.46.41.91.81

ericenon@yahoo.fr

Géomètre - BET VRD

SYNERGÉO

54, Rue de Vaugouin
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05 46 43 33 48

larochelle@syner-geo.fr



synergéo
Géomètres-Experts

